



Direction Générale LCL
Madame Véronique GOUTELLE
Immeuble Rhône
10, place Oscar Niemeyer
94800 Villejuif

Objet : Poursuite de la NAO 2023

Villejuif, le 1^{er} février 2023

Madame la Directrice des ressources humaines,

Vous avez accepté la poursuite de la négociation sur le pouvoir d'achat "*afin de tenir compte du contexte économique exceptionnel constaté sur l'année 2022 et des conséquences de l'inflation sur le pouvoir d'achat des collaborateurs*" qui s'est terminée le 12/01/2023.

Toutefois, vous avez souhaité limiter cette négociation à l'octroi d'un budget de mesures salariales individuelles qui ne permettra d'augmenter au mieux qu'un tiers des salariés, de nouvelles rémunérations minimales dites « socles » pour les métiers commerciaux en tension, d'une modeste PPV et de quelques mesures accessoires à la marge.

Malgré l'inscription d'une clause de revoyure en juin 2023 (échéance beaucoup trop lointaine pour les salariés), la négociation n'a pu aboutir sur un accord, l'écart entre vos propositions et nos demandes étant trop important.

Dans un contexte où les entreprises du CAC 40 n'ont jamais autant gagné d'argent, autant versé aux actionnaires (plus de 80 milliards en 2022, un record), les tensions sociales s'intensifient à cause d'un partage des richesses défavorable à ceux qui la produisent. Pour exemple, l'appel à la grève suivi massivement le 17 janvier chez LCL n'a donné lieu, malgré notre demande de réouverture de négociation, qu'à l'annonce de maigres mesures complémentaires unilatérales.

Est-il nécessaire de vous rappeler que LCL devrait annoncer pour 2022 un bénéfice record autour du milliard ? Notre entreprise a donc largement les moyens de récompenser ceux qui œuvrent chaque jour, souvent dans des conditions difficiles, pour dégager ce résultat mirifique.

Une nouvelle fois, la **CFDT LCL** et **FO LCL** vous interpellent pour ouvrir de nouveau au plus vite la négociation globale sur les salaires et le pouvoir d'achat des salariés de LCL en cette période de forte inflation.

Les salariés, par la signature massive de la pétition en cours, nous soutiennent et réclament, eux aussi, cette réouverture de négociation, insatisfaits de la dernière communication du COMEX.

Afin de calmer les esprits en cette période anxiogène, un geste de réel apaisement est indispensable à tous les niveaux de l'entreprise.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice des Ressources Humaines nos salutations distinguées.

Emmanuel HERGOTT
DSN CFDT

Daniele GOURDET
DSN FO